

**Mise en garde**

*Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.*

*Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.*

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 17 mai 2021 à 8 h 30  
Vidéoconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville  
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville  
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville  
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement  
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Michael Tremblay, directeur du développement du territoire et des études techniques

---

**10 - Ouverture de la séance.**

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 8 h 33.

---

**CA21 25 0105**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mai 2021.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mai 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**10 - Période de questions et requêtes du public.****10 - Période de questions des membres du conseil.**

Il est demandé par le conseiller Alex Norris la raison de la tenue de cette séance.

---

**CA21 25 0106**

**Octroi d'un contrat à la compagnie Les Excavations Super inc. au montant de 2 753 103,63 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement permanent des Terrasses Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale de 3 196 612,25 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-01 (3 soumissionnaires).**

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 3 196 612,25 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement permanent des Terrasses Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'accorder, à cette fin, un contrat à la compagnie Les Excavations Super inc., soit au prix total de 2 753 103,63 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-01 (3 soumissionnaires).

D'autoriser un budget prévisionnel de contingence d'un montant de 288 808,62 \$, taxes incluses.

D'autoriser un budget prévisionnel de frais incidents d'un montant de 154 700,00 \$, taxes comprises.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1218275002

---

**CA21 25 0107**

**Octroi d'un contrat de 2 492 448,75 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Les Entreprises Ventec inc., pour l'aménagement de la nouvelle place publique des Fleurs-de-Macadam, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 959 780,48 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 90 984,41 \$ et les contingences de 376 347,32 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-02 (3 soumissionnaires conformes).**

ATTENDU QUE l'arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie sécuritaires, innovants et attrayants;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite améliorer la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur par le verdissement et en offrant des espaces verts diversifiés;

ATTENDU QUE la DRE finance les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section publique, ainsi que dans la section privée ont été ajoutés au contrat conformément au règlement 20-030;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer à l'entrepreneur Les entreprises Ventec inc. un contrat pour l'aménagement de la nouvelle place publique des Fleurs-de-Macadam, située sur l'avenue Mont-Royal Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager, au montant de 2 492 448,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres.

D'autoriser une dépense de 2 492 448,75 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la nouvelle place publique des Fleurs-de-Macadam, située sur l'avenue Mont-Royal Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'autoriser une dépense de 376 347,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense de 90 984,41 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217370003

---

#### **CA21 25 0108**

##### **Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mai 2021. Il est 8 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Luc Rabouin  
Maire d'arrondissement

---

Claude Groulx  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2021.

---